

RÉSUMÉ DE LA VALEUR DES ARTICLES IMPORTÉS, ETC.—Fin.

ARTICLES.	VALEUR DES IMPORTATIONS ENTRÉES POUR LA CONSOMMATION.			
	1892.	1893.	1894.	1895.
<i>Effets admis en franchise—Fin.</i>	\$	\$	\$	\$
Métaux, savoir :—				
Cuivre jaune.....	73,923	68,996	84,314	103,560
Cuivre rouge.....	161,715	123,308	124,262	174,109
Fer et acier.....	2,657,013	3,086,346	2,640,983	1,867,427
Ferblanc.....	1,556,467	1,242,049	1,274,512	927,707
Zinc.....	127,302	124,360	90,689	63,373
Tous autres.....	199,777	196,783	137,741	165,581
Huiles de cacao et de palmier.....	107,919	128,369	79,918	112,065
Huiles de poisson.....	57,552	95,551	36,309	44,017
Peintures à l'huile et à l'eau, colorées.....	362,772	278,150	407,627	275,675
Chiffons.....	227,488	239,439	191,660	193,861
Sel.....	314,995	281,462	328,300	332,711
Effets de colons.....	2,024,918	2,223,269	3,322,499	2,540,681
Graines.....	36,763	41,840	114,781	90,455
Soie grège.....	260,299	206,325	203,040	123,970
Pierres précieuses non polies.....	56,243	192,741	172,826	244,134
Sucre.....	8,530,672	6,628,419	8,382,150	6,703,359
Thé.....	3,568,341	2,886,841	2,863,939	3,053,698
Tabac non manufacturé.....	1,716,873	1,717,495	1,753,992	1,362,985
Tous autres articles.....	5,078,186	5,468,424	4,746,160	5,023,350
Total, effets admis en franchise.....	47,818,206	51,831,459	50,314,801	46,694,856
" imposables.....	69,160,737	69,873,571	62,779,182	58,557,655
Grands totaux.....	116,978,943	121,705,030	113,093,983	105,252,511

Il y a eu une diminution de \$4,221,527 dans la valeur des importations sujettes aux droits, pour la consommation domestique pendant l'année 1895 comparée avec l'année précédente. La diminution dans les articles exempts de droits de \$3,619,945 et pour le montant total des importations, de \$7,841,472.

808. Malheureusement, nous n'avons aucun moyen dans le moment de pouvoir s'assurer du montant du commerce interprovincial annuel, mais il est certain qu'il est bien plus élevé que nous le croyons généralement, et a, jusqu'à un certain point, pris la place qu'occupait autrefois le commerce étranger. Une estimation de sa valeur a été faite dans un journal, il y a quelques années. En voici le point principal :

En 1854, fut conclu avec les Etats-Unis, le traité de réciprocité, et il y dirigea une si grande partie du commerce interprovincial, que la valeur du commerce direct entre les provinces durant l'année 1865, la dernière année du traité, avait diminué d'un demi million de piastres comparativement à l'année 1853, celle qui avait précédé la mise en vigueur du traité; tandis que, pendant les dernières années du traité en question, le commerce total entre les provinces maritimes et les deux Canadas ne s'était élevé en moyenne, à pas plus de deux millions de piastres par année. Nous en arrivons ainsi pratiquement à la Confédération, alors que la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, ainsi que d'autres corporations entreprenantes avaient fait tous leurs efforts, non sans quelque succès, pour stimuler le commerce interprovincial, bien que cependant, durant la première année de la Confédération, le commerce interprovincial ne représentait qu'environ quatre millions de piastres,